



Documentation — Translittération des caractères arabes en caractères latins

Documentation — Transliteration of Arabic characters into Latin characters

Première édition — 1984-12-15

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 233:1984](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/531a7f21-7cc6-480e-8ebb-7c73c525e6f5/iso-233-1984>

CDU 003.035 : 003.332.5

Réf. n° : ISO 233-1984 (F)

Descripteurs : documentation, translittération, caractère arabe, caractère latin.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 233 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46
Documentation.

Elle annule et remplace la Recommandation ISO/R 233-1961, dont elle constitue une révision technique.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 233:1984

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/551a7121-7cc6-480e-8ebb-7c73c525e6f5/iso-233-1984>

Documentation — Translittération des caractères arabes en caractères latins

0 Introduction

0.1 Normes sur la conversion des systèmes d'écriture

Comme toute Norme internationale de conversion de système d'écriture, la présente Norme internationale a pour objet de permettre la communication internationale de messages écrits, sous une forme qui permette à des hommes ou des machines de les transmettre et de les restituer de façon automatique. À cette fin, le système de conversion doit être univoque et entièrement réversible.

Cela suppose que l'on fasse abstraction de toute considération phonétique ou esthétique, et même des habitudes nationales les plus respectables ; mais les machines qui doivent être capables de faire le travail ignorent toutes ces considérations.

L'acceptation de la présente Norme internationale pour la communication internationale laisse chaque pays libre d'adopter pour son propre usage une norme nationale qui soit différente, pourvu qu'elle soit compatible avec la Norme internationale. Le système proposé devrait le permettre et devrait être accepté pour l'usage international si les graphies qu'il engendre sont telles qu'elles puissent être converties automatiquement dans les diverses graphies auxquelles conduit l'utilisation d'un système national quelconque, à condition qu'il soit rigoureux.

La présente Norme internationale sera utilisable par ceux qui ont pu vérifier qu'elle est rigoureusement cohérente et qu'ils peuvent l'appliquer sans ambiguïté. Le résultat obtenu ne permettra peut-être pas une prononciation correcte du texte original dans leur propre langue, mais il doit permettre de retrouver automatiquement la graphie originale et, donc, de la prononcer correctement à quiconque connaît la langue originale. De la même façon, il n'est possible de prononcer correctement un texte écrit, par exemple, en anglais ou en polonais que si l'on connaît l'anglais ou le polonais.

L'adoption de normes nationales compatibles avec la présente Norme internationale permettra, dans une publication internationale, de représenter les morphèmes de chaque langue d'une manière conforme aux habitudes du pays où elle est parlée. Cette représentation pourra être simplifiée pour tenir compte de l'étendue des jeux de caractères disponibles sur différents types de machines.

0.2 Principes généraux de la conversion des systèmes d'écriture

0.2.1 Définition des méthodes

0.2.1.1 Les mots d'une langue, écrits dans un système d'écriture donné (le système converti) doivent parfois être rendus dans un autre système (le système de conversion) utilisé normalement par une autre langue. On a souvent recours à cette opération dans des textes historiques ou géographiques, dans des documents cartographiques, et particulièrement dans des travaux bibliographiques, chaque fois qu'il est nécessaire d'écrire des mots fournis dans différents alphabets sous une forme qui permette l'intercalation avec d'autres mots dans un alphabet unique, de façon à rendre possible un classement alphabétique uniforme dans des bibliographies, des catalogues, des index, des listes toponymiques. Elle est indispensable pour permettre la transmission univoque d'un message écrit entre deux pays utilisant des systèmes d'écriture différents, ou échangeant un message dont l'écriture est différente de la leur. Elle doit permettre cette transmission aussi bien de façon manuelle que mécanique ou électronique.

Les deux méthodes fondamentales de conversion d'un système d'écriture sont la translittération et la transcription.

0.2.1.2 La **translittération** est l'opération qui consiste à représenter les caractères¹⁾ d'une écriture entièrement alphabétique par les caractères d'un alphabet de conversion.

En principe, cette conversion doit se faire caractère par caractère : chaque caractère de l'alphabet converti est rendu par un caractère et un seul de l'alphabet de conversion, ce qui est la façon la plus simple d'assurer la réversibilité complète et sans ambiguïté de l'alphabet de conversion dans l'alphabet converti.

Lorsque le nombre de caractères existant dans l'alphabet de conversion est moins élevé que celui de l'alphabet converti, il devient nécessaire de recourir à des digraphes ou à des signes diacritiques. On doit, dans ce cas, éviter le plus possible l'arbitraire et l'emploi de signes purement conventionnels, mais chercher à maintenir une certaine rationalité phonétique afin de rendre le système plus généralement acceptable.

1) Un **caractère** est un élément d'un système d'écriture, alphabétique ou non, représentant un phonème, une syllabe, un mot, voire un trait prosodique d'une langue au moyen de signes graphiques (lettres, signes diacritiques, signes syllabiques, signes de ponctuation, accents prosodiques, etc.) ou de combinaisons de ces signes (ainsi une lettre accentuée ou diacritée comme â, è, ö est un caractère au même titre que la lettre de base).

Toutefois, on doit accepter que le graphisme obtenu ne puisse toujours être correctement prononcé en suivant les habitudes phonétiques de la langue (ou de toutes les langues) qui utilise(nt) habituellement l'alphabet de conversion. Il doit, en revanche, être tel que le lecteur connaissant la langue convertie puisse reconstituer mentalement sans équivoque le graphisme original et, ainsi, le prononcer correctement.

0.2.1.3 La **retranslittération** est l'opération qui consiste à convertir les caractères d'un alphabet de conversion dans ceux de l'alphabet converti. C'est l'opération exactement inverse de la translittération; elle s'exécute en appliquant les règles d'un système de translittération en sens inverse, de façon à reconstituer le mot translittéré sous sa forme originale.

0.2.1.4 La **transcription** est l'opération qui consiste à représenter les caractères d'une langue, quelle qu'en soit l'écriture originale, par ceux du système phonétique de lettres ou de signes d'une langue de conversion.

Un système de transcription repose nécessairement sur les conventions orthographiques d'une langue de conversion et de son alphabet. Les utilisateurs d'un système de transcription doivent donc connaître la langue de conversion pour être capables de prononcer les caractères de façon correcte. La transcription n'est pas strictement réversible.

La transcription peut être utilisée pour la conversion de tous les systèmes d'écriture. Elle est la seule méthode utilisable pour les systèmes non entièrement alphabétiques et pour toutes les écritures idéophonographiques (chinois, japonais, etc.).

0.2.1.5 Pour la **romanisation** (conversion d'écritures non latines dans l'alphabet latin), on peut utiliser soit la translittération, soit la transcription, soit un mélange des deux méthodes, suivant la nature du système converti.

0.2.2 Un système de conversion proposé pour l'usage international peut demander des compromis et le sacrifice de certaines habitudes nationales. Il faut donc que chaque communauté nationale d'utilisateurs accepte des concessions, et s'abstienne en tout cas d'imposer comme allant de soi des solutions qui en fait ne sont justifiées que par ses propres habitudes (de prononciation, d'orthographe, etc.).

Lorsqu'un pays utilise deux systèmes univoquement convertibles l'un à l'autre pour écrire sa propre langue, le système de translittération ainsi mis en œuvre doit être *a priori* pris comme base du système international normalisé, dans la mesure où il est compatible avec les autres principes exposés ci-après.

0.2.3 Lorsque cela est nécessaire, les systèmes de conversion doivent prévoir un équivalent pour chaque caractère, non seulement les lettres mais aussi les signes de ponctuation, les chiffres, etc. Ils doivent, de même, prendre en compte l'organisation de la chaîne de caractères que constitue le texte (par exemple le sens de l'écriture), spécifier la façon de délimiter les mots, d'utiliser les signes séparateurs, de capitaliser, en suivant d'aussi près que possible les habitudes de la langue (ou des langues) qui utilise(nt) le système d'écriture converti.

0.3 Principes propres aux écritures alphabétiques

0.3.1. La conversion peut se faire à plusieurs niveaux.

Le premier niveau est celui de la **conversion rigoureuse** complètement réversible, nécessaire pour atteindre complètement les objectifs mentionnés au paragraphe 0.2. Celle-ci applique sans exception tous les principes de la conversion. Elle n'admet pas de variantes. Les systèmes conventionnels de conversion rigoureuse doivent être appliqués tels quels, sans aucun changement qui réponde à des habitudes nationales ou locales de prononciation ou d'orthographe. Ils sont seuls à permettre la transmission internationale univoque de messages par des moyens mécaniques ou électroniques.

Le deuxième niveau est celui de la **conversion simplifiée**. Cette simplification peut être rendue nécessaire, par exemple, par l'utilisation de machines qui n'accepteraient pas tous les caractères de l'alphabet exigés pour la conversion rigoureuse. Cette méthode de conversion peut autoriser des variations nationales ou régionales; on admet qu'elle ne permette pas une réversibilité complète. La conversion simplifiée peut faire l'objet d'accords internationaux.

Le troisième niveau est celui de la **conversion populaire**, qui doit permettre, par exemple, que dans les journaux d'un pays les mêmes noms étrangers soient écrits de la même façon. Elle est obligée de tenir compte, par exemple, d'habitudes phonétiques et ne peut donc être que nationale.

Pour permettre une communication internationale sans équivoque, les Normes internationales ISO de translittération appliquent les principes de la conversion rigoureuse. Elles peuvent ensuite servir de base à l'établissement de règles pour la conversion simplifiée et pour la préparation de normes nationales.

0.3.2 Dans les cas où un même caractère est utilisé dans deux langues différentes, ce caractère doit être translittéré de la même façon, sans tenir compte de la langue à laquelle il appartient.

0.3.3 Lorsque l'alphabet converti donne une forme différente au même caractère selon sa place dans le mot (comme cela se produit, par exemple, dans les alphabets arabe, hébreux et grec), l'alphabet de conversion utilisera un seul caractère de forme invariable.

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale établit un système de translittération des caractères arabes en caractères latins suivant les principes de la conversion rigoureuse, afin de permettre l'échange international de l'information.

2 Tableaux de translittération

2.1 Remarques préliminaires

Le système de translittération proposé est un système rigoureux, prévoyant un équivalent pour chaque caractère, prononcé ou non. Il assure une complète réversibilité de l'alphabet latin dans l'alphabet arabe.

L'arabe s'écrivant habituellement d'une façon incomplète (sans les voyelles), trois cas d'utilisation sont envisageables :

- a) le texte arabe est vocalisé : on le translittère intégralement ;
- b) le texte arabe n'est pas vocalisé : la translittération ne tient compte que des caractères apparaissant dans le texte ;

c) une adaptation peut, cependant, être indispensable : dans certains cas, il faut restituer les mots, surtout les noms des auteurs (dans les catalogues de bibliothèques, les listes de références bibliographiques, etc.). Pour ces cas, il convient de restituer les voyelles et diphtongues figurant dans le tableau 2 (caractères 30 à 32), mais non pas celles qui, dans les formes nominales, ont une valeur seulement flexionnelle.

Il est rappelé qu'en vertu d'un principe général de la translittération, la valeur phonétique des caractères rencontrés n'entre pas principalement en ligne de compte.

La réalisation concrète de l'adaptation envisagée en c) sera détaillée ultérieurement à partir des tableaux de la présente Norme internationale, valables pour les cas où l'on s'en tient aux caractères effectivement écrits et où, par conséquent, la réversibilité peut être totale.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 233:1984](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/531a7f21-7cc6-480e-8ebb-7c73c525e6f5/iso-233-1984)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/531a7f21-7cc6-480e-8ebb-7c73c525e6f5/iso-233-1984>

2.2 Tableaux

(Les notes auxquelles il est fait référence dans les tableaux sont données en 2.3.)

Tableau 1 – Consonnes

N°	Caractère arabe	Translittération en caractère latin	N°	Caractère arabe	Translittération en caractère latin
1	ا	ʾ (Voir nos 30 et 35)	16	ض	ḍ
1a	آ	ʾâ (Voir note 2)	17	ط	ṭ
2	إ	ʾ ou ʾ (Voir notes 1a et 1b)	18	ظ	ẓ
3	ب	b	19	ع	ʿ
4	ت	t	20	غ	ġ
5	ث	ṭ (ب) (ف) *	21	ف	f
6	ج	ġ (ف) *	22	ق	q
7	ح	ḥ	23	ك	k
8	خ	ḥ	24	ل	l
9	د	d	25	م	m
10	ذ	ḏ	26	ن	n
11	ر	r	27	ه	h
12	ز	z	27a	ة	ṭ (Voir note 4)
13	س	s	28	و	w (Voir également n° 31)
14	ش	š	29	ي	y (Voir également n° 32)
15	ص	ṣ	29a	ى	ÿ

* Les caractères qui figurent entre parenthèses représentent la graphique maghrébine.

Tableau 2 – Voyelles et diphtongues

N°	Caractère		Caractère		Caractère		Caractère	
	arabe	latin	arabe	latin	arabe	latin	arabe	latin
30	اَ	a	اِ	aʾ	اُ	áʾ, á		
30a			اَ	ā				
30b			اِي	aÿ	اِي	áÿ		
			اِي	āÿ				
31	اُو	u	اُو	uw	اُو	ú	اُو	aw ^o
32	اِي	i	اِي	iy	اِي	í	اِي	ay ^o

Tableau 3 – Autres signes conventionnels
 iTeh STANDARD PREVIEW
 (standards.iteh.ai)

N°	Désignation arabe	Caractère arabe	Translittération	Exemples
33	sukuwn* (sukūn)	◌ْ	◌̣	أَلْ al ^o
34	šadāt (šadda ^h)	◌ّ	◌̣̣	ش š
35	ham ^o zat ʾal ^o waṣ ^o l ʾalif ʾal ^o waṣ ^o l (hamzat al-waṣl) (alif waṣla ^h)	◌َ	◌̣̣̣	فِي نُورِ الْقَمَرِ fiy nuwri ʾal ^o qamari (fiy nuwr ʾal ^o qamar)

* L'ancienne translittération figure entre parenthèses.

Tableau 4 – Ponctuation

Caractère arabe	Désignation	Caractère latin
،	Virgule	,
؛	Point virgule	;
؟	Point d'interrogation	?

2.3 Notes des tableaux 1 à 4

Note	Caractère arabe	Position	Translittération	Exemples
1a	ham ^o zaĥ (hamza ^h)	Avec support	ا	بِئْرٍ biy ^o ru (biy ^o r)
		سَأَلْ sa'ala		
1b		Sans support	ا	رُؤْسٌ ruw'usú (ruw'us)
				سَاءَلْ sa'ala
2	maďat (madda ^h)	آ	'ā	آدَابٌ 'āda'bú ('āda'b)
				قُرْآنٌ qur ^o ānú (qur ^o ān)
3	ال	Article défini, se joint toujours au mot qui suit sans trait d'union.	(Voir n ^o 35)	أَلشَّمْسُ 'alšam ^o su ('alšam ^o s)
				بِاللَّيْلِ bi'l-lay ^o li (bi'l-lay ^o l)
4	Ta', mar ^o buwĥat (Tā' marbūĥa ^h)		Rendu par un ĥ dans toutes les positions.	مَدِينَةٌ madiynatú (madiynat)

STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 233:1984
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/si/21-7cc6-480e-8ebb-7c73c525e6f5/iso-233-1984

Annexe

Signes diacritiques utilisés

(Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la norme.)

Les signes diacritiques utilisés figurent dans le tableau de code de l'ISO 5426.

Le tableau ci-après indique leur position dans le tableau de code.

Tableau

N°	Position dans le tableau de code	N°	Position dans le tableau de code
1	3/1	19	3/0
1a	3/1 et 4/3	20	4/7
2	2/8 ou 5/10	27a	4/8
5	5/8	29a	4/1
6	4/15	30	4/2 et 3/1
7	5/6	30a	4/5
8	5/8	30b	4/1, 4/2 et 4/5
10	5/8	31	4/2, 4/10
14	4/15	32	4/2, 4/10
15	5/6	33	4/10
16	5/6	34	4/5
17	5/6	35	3/1 et 4/5
18	5/6		

[ISO 233:1984](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/531a7f21-7cc6-480e-8ebb-7c73c525e6f5/iso-233-1984)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/531a7f21-7cc6-480e-8ebb-7c73c525e6f5/iso-233-1984>